

OEWG-I/6 Décision VI/32 : Partenariat avec les organisations non gouvernementales de défense de l'environnement et avec les secteurs de l'industrie et des entreprises

Le Groupe de travail à composition non limitée,

Rappelant les décisions VI/32 et VI/31 adoptées par la Conférence des Parties à sa sixième réunion,

1. Invite les Parties, les organisations non gouvernementales de protection de l'environnement, les secteurs industriels et commercial et autres à présenter des suggestions au secrétariat, d'ici au 30 juin 2003, sur les éléments d'un projet de programme de travail pour la coopération avec les secteurs industriel et commercial et avec les organisations non gouvernementales de protection de l'environnement, compte tenu notamment des projets d'éléments figurant en appendice à la décision VI/32;
2. Prie le secrétariat de préparer un projet de programme de travail pour la coopération avec les secteurs industriel et commercial et les organisations non gouvernementales de protection de l'environnement, pour examen par le Groupe de travail à composition non limitée à sa deuxième réunion, compte tenu des questions évoquées dans le document UNEP/CHW/OEWG/1/7, les questions techniques et le programme de travail du Groupe de travail à composition non limitée devant être examinés à ses deuxième et troisième réunions.